

XMedius offre des services sur le Cloud pour la transmission de fax et le partage sécurisé de fichiers, entre autres. En retenant les Services (définis ci-dessous) de XMedius, vous acceptez les Conditions ci-dessous.

Nous nous réservons le droit de mettre à jour et de changer les présentes Conditions de temps en temps. Ces Conditions modifiées seront affichées sur notre site Web à l'adresse suivante : https://portal.xmedius.com/terms_of_service. Nous vous encourageons à les relire régulièrement. Si nous apportons des changements matériels à nos Conditions, vous en serez avisé par un avis affiché de manière évidente lorsque vous vous connecterez sur notre site ou par courriel/avis électronique envoyé aux administrateurs du Compte du Client. Si vous n'acceptez pas ou ne pouvez respecter les Conditions modifiées, vous ne serez pas autorisé à utiliser les Services. Si vous continuez à utiliser les Services après un tel changement, vous serez réputé avoir accepté ces Conditions telles que modifiées. Toute nouvelle fonctionnalité augmentant ou améliorant les Services actuels, y compris tout nouvel outil et toute nouvelle ressource, est soumise aux Conditions. Si vous désirez supprimer votre compte parce que vous n'acceptez pas les Conditions telles que modifiées, vous pouvez le faire en envoyant à XMedius un avis écrit à cet effet dans les soixante (60) jours suivant l'avis officiel de changement des Conditions de XMedius.

1. DÉFINITIONS

Sauf disposition contraire, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes :

- 1.1. « **ANS** », lorsqu'applicable, signifie l'accord de niveau de service de XMedius alors en vigueur qui prévoit les niveaux de service que XMedius doit fournir à l'Utilisateur final; un exemplaire de cet accord est disponible à https://www.xmedius.com/fr/xmc_sla;
- 1.2. « **Application** » signifie, lorsqu'applicable, l'application permettant l'utilisation des Services et au moyen de laquelle le Client peut accéder à ses Données et à son Compte du Client;
- 1.3. « **Bénéficiaire** » signifie toute personne juridique désignée ainsi par XMedius ayant le pouvoir i) de conclure une Proposition de Services avec vous; ii) de vous vendre des Crédits, le cas échéant; et iii) de recevoir des paiements au nom de XMedius, le tout tel que plus amplement décrit à l'article 12 des présentes;
- 1.4. « **Date d'activation** » signifie la date d'activation du ou des Crédit(s) par le Client lors de la validation du code du coupon d'achat associé au(x) Crédit(s) concerné(s), étant toutefois entendu que chaque Crédit, advenant qu'il ne soit pas activé auparavant, sera considéré activé au plus tard trente (30) jours suivant la date à laquelle vous l'avez acheté, à moins d'indication contraire au moment de l'achat dudit Crédit;
- 1.5. « **Client** » signifie vous, vos filiales détenues à 100 % et sociétés affiliées contrôlées ou liées. Sont exclus de la qualité de Client, les consommateurs et

plus généralement toute personne ou entité n'agissant pas à des fins commerciales ou professionnelles;

- 1.6. « **Compte du Client** » signifie le compte du Client lui servant à accéder aux Services et à les utiliser;
- 1.7. « **Convention** » signifie l'entente conclue entre vous et XMedius par les présentes Conditions et, le cas échéant, la Proposition de Services;
- 1.8. « **Crédit** » signifie, lorsqu'applicable, le crédit non remboursable acheté de temps en temps par le Client afin de pouvoir utiliser les Services directement auprès de XMedius ou au moyen d'une Application ou de toute autre interface, selon le cas. Chaque Crédit expire, à moins d'indication contraire au moment de l'achat, suivant une période de douze (12) mois de la Date d'activation;
- 1.9. « **Délai de paiement** » signifie une période de trente (30) jours ou, selon le cas, le délai de paiement prévu à la Proposition de Services, sous réserve de toute disposition particulière applicable dans votre juridiction;
- 1.10. « **Domages collatéraux** » a le sens qui lui est attribué au paragraphe 17.2 de la présente Convention;
- 1.11. « **Données** » signifie, selon le cas, les fax, les fichiers, les courriels, les documents et les autres données relatives au Client et à son utilisation des Services, et hébergés sur les serveurs de XMedius et/ou de ses sous-traitants;
- 1.12. « **Droits de Propriété intellectuelle** » signifie tous les droits présents et futurs relatifs à i) un brevet, une marque de commerce, un nom de domaine, un droit d'auteur, un système, un logiciel, un code source, un code objet, une compilation, un savoir-faire, une information, une invention, une technologie, un droit d'utilisation, des procédures, un développement, une information technique, des bases de données, des algorithmes, une ingénierie ou rétro-ingénierie; ii) l'enregistrement ou toute demande d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle ci-devant mentionnés; et iii) les Données;
- 1.13. « **Durée** » signifie soit la durée indiquée dans la Proposition de Services, lorsqu'applicable, soit la période de temps débutant au moment de l'installation de l'Application et se terminant lors de la désinstallation complète de toutes les Applications installées sur l'ensemble de vos appareils;
- 1.14. « **Numéros Premium** » a le sens qui lui est attribué au paragraphe 12.10 des présentes;
- 1.15. « **Politique de protection de la vie privée** » signifie la politique de confidentialité alors en vigueur de XMedius, disponible à <https://www.xmedius.com/fr/politique-de-protection-de-la-vie-privee/>;
- 1.16. « **Proposition de Services** » signifie la proposition de services conclue entre vous et XMedius ou, le cas échéant, toute entente contractuelle entre vous et le Bénéficiaire, dans laquelle la portée des Services peut être modifiée

de temps en temps par vous en modifiant les Services auxquels vous souscrivez par le biais de votre Compte du Client. La Proposition de Services de XMedius, si applicable, et les présentes Conditions forment la Convention entre vous et XMedius;

- 1.17. « **Région EMEA** » a le sens qui lui est attribué au paragraphe 21.1 de la présente Convention;
- 1.18. « **Politique sur les rôles et les responsabilités en matière de sécurité** » signifie le document de XMedius portant sur les rôles et les responsabilités en matière de sécurité en vigueur, dont un exemplaire est disponible à <https://www.xmedius.com/fr/RR-Securite/>;
- 1.19. « **Réclamation** » désigne toutes réclamations, poursuites, actions ou procédures intentées contre le Client devant un tribunal compétent dans le Territoire par un tiers invoquant une violation d'un brevet, d'une marque, d'un droit d'auteur ou d'un secret d'affaire de cette tierce partie en cours de validité selon les lois applicables dans le Territoire, et dont l'existence est connue par XMedius;
- 1.20. « **Services** » signifie, selon le cas, les services offerts sur le Cloud, notamment, la solution XM Fax, un service de transmission de fax, et la solution Cloud XM SendSecure, un service permettant le partage et l'échange sécurisés de courriels et de documents volumineux et/ou confidentiels;
- 1.21. « **Spécifications** » signifie les spécifications définies plus précisément dans le Compte du Client ou, lorsqu'applicable, la Proposition de Services;
- 1.22. « **Territoire** » désigne les pays contractants au Traité de coopération en matière des brevets (publiée au <http://www.wipo.int/pct>);
- 1.23. « **Utilisateurs finaux** » a le sens qui lui est attribué au paragraphe 14.1 de la présente Convention;
- 1.24. « **XM Fax** » signifie la solution Cloud propriétaire conçue par XMedius et plus amplement décrite au paragraphe 1.19 de la présente Convention; et
- 1.25. « **XM SendSecure** » signifie la solution Cloud propriétaire conçue par XMedius et plus amplement décrite au paragraphe 1.19 de la présente Convention.

2. DESCRIPTION DES SERVICES

- 2.1. XMedius fournira les Services à partir de serveurs gérés exclusivement par XMedius et auxquels le Client ne pourra pas accéder.
- 2.2. XMedius fournira l'accès à ses Services suivant l'authentification du Client. XMedius s'engage à sécuriser les Données pour empêcher la divulgation d'information privée à des parties non autorisées.
- 2.3. XMedius conserve les Données relatives à votre compte sur ses serveurs tant

que les Services vous sont fournis. Il est possible que XMedius conserve les Données pour une période plus longue si XMedius y est contraint par une loi ou une ordonnance.

- 2.4. Les Services permettent au Client d'accéder à ses Données et de les gérer à partir d'un ordinateur à distance par l'utilisation d'un navigateur Web qui respecte les Spécifications et conformément aux dispositions des présentes.

2.5. Conservation des données dans le cas de XM Fax. XMedius stockera les fax reçus par le Compte du Client jusqu'à i) la fin de la période de conservation convenue par écrit entre XMedius et le Client; ou ii) la résiliation de la Convention, à la suite de laquelle XMedius aura le droit de supprimer, sans autre préavis au Client, les fax stockés, selon la première éventualité. Quatre-vingt-dix (90) jours suivant la résiliation des Services, toutes les Données seront supprimées ou détruites des serveurs en ligne de XMedius sans autre préavis. Sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours, le Client convient par la présente que XMedius peut changer ses pratiques et limitations concernant le stockage de fax, y compris sans limitation, le nombre maximal de jours que les fax seront conservés, le nombre maximal de fax stockés à tout moment et l'espace de stockage maximal des serveurs alloué au Client comme indiqué au Compte du Client ou conformément à la Proposition de Services, selon le cas. Le Client accepte aussi que, sous réserve de toute loi applicable, XMedius n'assume aucune responsabilité relativement à la suppression ou le défaut de stocker tout fax et/ou toute communication soutenus ou transmis par les Services, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de XMedius.

- 2.6. Conservation des Données dans le cas de XM SendSecure. XMedius stockera les documents volumineux et/ou confidentiels envoyés et reçus par le Compte du Client jusqu'à (i) la fin de la période de conservation sélectionnée par le Client lors de l'utilisation des Services; ou ii) la résiliation de la Convention, à la suite de laquelle, XMedius aura le droit de détruire, sans autre préavis au Client, les documents stockés, selon la première éventualité. Quatre-vingt-dix (90) jours suivant la résiliation des Services, toutes les Données seront supprimées des serveurs en ligne de XMedius sans autre préavis. Sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours, le Client convient par la présente que XMedius peut changer ses pratiques et limitations concernant le stockage de documents volumineux et/ou confidentiels, y compris sans limitation, le nombre maximal de jours que les documents volumineux et/ou confidentiels seront conservés, le nombre maximal de documents stockés à tout moment et l'espace de stockage maximal des serveurs alloué au Client tel qu'indiqué au Compte du Client ou conformément à la Proposition de Services, selon le cas. Le Client accepte aussi que, sous réserve de toute loi applicable, XMedius n'assume aucune responsabilité relativement à la suppression ou le défaut de stocker tout document et/ou toute communication conservés ou transmis par les Services, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de XMedius.

3. DURÉE

- 3.1. XMedius accorde au Client un droit temporaire et incessible d'accéder aux Services pendant la Durée de la présente Convention. Le Client reconnaît et convient qu'il ne peut pas résilier la Convention avant l'expiration de la Durée,

sauf en conformité avec les dispositions mentionnées au paragraphe 11.2 de la présente Convention, ou toute autre disposition spécifique prévue aux présentes.

3.2. Si les Services ont été souscrits au moyen d'une Proposition de Services, la Durée sera automatiquement renouvelée à échéance pour une durée additionnelle équivalente à la Durée initiale, le tout sujet à l'ajustement de prix prévu au paragraphe 12.7 des présentes, à moins qu'une des parties avise par écrit l'autre partie de son intention de ne pas renouveler la Convention, entre le soixantième (60^e) et le trentième (30^e) jour précédant la fin de la Durée. Lorsque la loi l'exige, XMedius envoie un préavis écrit au sujet du prochain renouvellement au Client entre quinze (15) et trente (30) jours avant ladite période de soixante (60) jours.

4. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1. Le Client est entièrement responsable du contenu de ses transmissions faites au moyen des Services, XMedius agissant uniquement comme intermédiaire passif afin que le Client envoie et reçoive l'information de son choix. L'utilisation des Services (y compris la transmission de Données stockées par les Services) est soumise aux lois et règlements internationaux, nationaux, provinciaux, municipaux et d'État applicables (y compris, sans limitation, ceux régissant le recouvrement, le contrôle des exportations, la protection du consommateur, la concurrence déloyale, la lutte contre la discrimination, les valeurs mobilières, la publicité trompeuse, la protection des données personnelles et le marketing direct). Le Client s'engage à respecter ces lois et règlements et à ne pas i) utiliser les Services illégalement; ii) transmettre, partager, échanger ou stocker du matériel susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits d'un tiers, du contenu illégal, illicite, délictuel, diffamatoire ou qui viole la vie privée d'un tiers; iii) transmettre, partager, échanger ou stocker des Données appartenant à un tiers sans obtenir au préalable le consentement requis; iv) transmettre, partager, échanger ou stocker des Données contenant des virus informatiques ou tout autre code, fichier ou programme informatique dangereux comme les chevaux de Troie, les vers informatiques ou les bombes à retardement; v) interrompre les serveurs du réseau lié aux Services ou y nuire; ou vi) essayer d'accéder aux Services, aux comptes d'autres utilisateurs, aux systèmes ou réseaux informatiques liés aux Services sans autorisation.

4.2. Les Services utilisent l'Internet afin que le Client puisse envoyer et recevoir l'information de son choix. Par conséquent, le comportement du Client est soumis aux règlements, politiques et procédures de l'Internet. Le Client accepte de ne pas utiliser les Services ou d'y faire référence pour des lettres en chaîne, de la publicité-rebut par fax ou par courriel, du courrier indésirable ou toute autre activité impliquant l'utilisation d'une liste de diffusion et l'envoi à toute personne en violation de toute loi applicable. Le Client accepte aussi de ne pas essayer d'obtenir un accès non autorisé à d'autres systèmes informatiques. Le Client n'interférera pas avec l'utilisation et la jouissance d'un autre client des Services ou l'utilisation et la jouissance d'une autre entité de services similaires.

4.3. De plus, le Client doit i) obtenir et payer pour tout l'équipement et service de

tiers (par ex. accès Internet et service de courriel) nécessaire à l'accès et à l'utilisation des Services; ii) conserver en sécurité son identifiant personnel, son mot de passe et toute autre information confidentielle relative au compte du Client; et iii) dans la mesure permise par les lois applicables, être responsable de tous les frais résultant de son utilisation du Service, y compris l'utilisation non autorisée et les mesures à prendre pour prévenir qu'une telle situation se reproduise, à l'exception des cas où une telle utilisation non autorisée résulterait de problèmes de sécurité attribuables à XMedius et/ou à ses agents ou à toutes autres tierces parties sous-traitantes de XMedius.

- 4.4. Afin de permettre à XMedius de bien servir le Client, le Client s'engage par la présente à coopérer entièrement avec XMedius et le Bénéficiaire, lorsqu'applicable, et de leur fournir, sur demande, tout renseignement nécessaire à la prestation des Services. Le Client s'engage également par la présente à aviser XMedius, ou le Bénéficiaire selon le cas, de toute contrainte additionnelle ou obligation légale s'appliquant aux Données du Client et qui pourrait s'appliquer à XMedius ou au Bénéficiaire dans le cadre de la prestation des Services, notamment toute obligation légale concernant le traitement de données personnelles portant sur la santé d'une personne. Tout retard causé par les gestes ou omissions du Client eu égard à la livraison de tout renseignement nécessaire aura des répercussions sur la prestation des Services, sans engager la responsabilité de XMedius ou du Bénéficiaire. Le Client s'engage à fournir des renseignements justes, précis, exacts et complets à XMedius et au Bénéficiaire lorsqu'ils sont demandés, y compris, sans limitation, son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse courriel, afin que XMedius et le Bénéficiaire puissent tenir à jour l'information pendant toute la Durée de la Convention.
- 4.5. Le Client communiquera à XMedius et tiendra à jour une liste de tous ses représentants autorisés à agir en son nom pour le Compte du Client.
- 4.6. Le Client reconnaît que les frais de son plan mensuel payés à l'avance, ou les Crédits achetés de temps à autre, selon le cas applicable, sont non remboursables, même si les Services sont partiellement ou aucunement utilisés durant le mois ou durant la période de validité des Crédits, sous réserve de l'ANS en vigueur.
- 4.7. Le Client ne distribuera aucun fax, courriel ou tout autre message électronique commercial non sollicité, selon le cas, à l'aide des Services et le Client reconnaît que XMedius, à son entière discrétion et sans autre préavis, peut utiliser des technologies et des procédures, comme des filtres, qui peuvent interrompre la transmission de messages électroniques commerciaux non sollicités par fax et ne pas les livrer. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le Client utilise les Services pour distribuer des messages électroniques commerciaux non sollicités, XMedius aura le droit de résilier la Convention sans engager sa responsabilité après avoir envoyé un préavis écrit d'au moins cinq (5) jours à cet égard.

5. INTERDICTION DE REVENDRE OU D'UTILISER LES SERVICES À D'AUTRES FINS

Les droits accordés au Client par cette Convention sont strictement personnels et le Client s'engage à ne pas transférer, sous-louer, revendre ou utiliser les Services à d'autres fins que pour ses activités commerciales.

6. DROITS DE VÉRIFICATION

XMedius a des droits de vérification sur les métadonnées et les journaux d'utilisation pertinents afin de vérifier si l'utilisation que fait le Client des Services est faite en conformité des présentes Conditions.

7. PROPRIÉTÉ

- 7.1. Le Client reconnaît par la présente Convention que XMedius est le détenteur exclusif de tous les Droits de Propriété intellectuelle relatifs aux Services, qu'ils soient enregistrés ou non, qui pourraient lui être accordés ou reconnus en vertu de toute loi ou tout principe d'équité. Le Client ne bénéficie des Services que sous licence non exclusive pour ses activités commerciales pour la seule durée de la Convention.
- 7.2. Nonobstant ce qui précède, le Client conserve les droits de propriété sur les Données. Il est entendu que XMedius a une licence limitée, pendant la Durée de la Convention, pour accéder aux Données et les vérifier aux fins indiquées dans la présente Convention. XMedius ne définit pas les moyens et les finalités de l'utilisation des Services par le Client et ne peut en aucun cas être considéré comme étant le sous-traitant du Client.

8. COMPTE DU CLIENT ET SÉCURITÉ

- 8.1. Préserver la confidentialité du mot de passe du Compte du Client est l'entière responsabilité du Client. La perte du mot de passe pourrait empêcher l'accès aux Données.
- 8.2. Sauf s'il existe une entente spécifique à ce sujet, l'emplacement du stockage des Données du Client sera déterminé selon la région géographique de l'adresse professionnelle principale du Client, indiquée dans la Proposition de Services. XMedius s'engage à obtenir l'autorisation du Client avant de changer la juridiction dans laquelle se situe l'emplacement du stockage.
- 8.3. Le Client reconnaît par la présente que tous les Services ou une partie de ceux-ci peuvent être fournis par un tiers, y compris, sans limitation, le stockage des Données. Nonobstant ce qui précède, XMedius demeure responsable de la prestation de tous les services fournis par ces tiers.
- 8.4. Le Client reconnaît par la présente avoir lu la Politique sur les rôles et les responsabilités en matière de sécurité et accepte de la respecter.

9. ACCÈS AUX SERVICES ET DISPONIBILITÉ DES SERVICES

- 9.1. Le Client est responsable d'avoir et de maintenir l'équipement et une connexion Internet adéquats pour utiliser les Services, et ce, aux frais du Client. Sous réserve de tout ANS en vigueur eu égard aux interruptions de Services causées par des éléments que XMedius peut maîtriser, les Services sont fournis « tels quels » et « tels que disponibles ». Nonobstant toute autre disposition contraire ou tout ANS en vigueur, XMedius ou le Bénéficiaire ne peuvent être tenus responsables, et aucun crédit ne sera accordé, pour toute interruption momentanée des Services causée par une défaillance du système de télécommunication ou de l'équipement, d'une maintenance raisonnable planifiée, d'une maintenance liée à des problèmes majeurs ou tout autre élément indépendant de la volonté raisonnable de XMedius ou du Bénéficiaire.

- 9.2. Le Client accepte que XMedius puisse, à tout moment, sans préavis et sans engager sa responsabilité, restreindre l'utilisation des Services ou limiter leur disponibilité aux fins de maintenance ou en cas d'urgence.
- 9.3. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE, LE CLIENT RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE QUE LES SERVICES N'INCLUENT PAS LA COMPATIBILITÉ À LA FONCTIONNALITÉ 911 OU 112 OU À TOUTE AUTRE FONCTIONNALITÉ SIMILAIRE.

10. AUTRES LIMITATIONS

- 10.1. Sous réserve de tout ANS en vigueur, XMedius se dégage de toute responsabilité en cas de suppressions ou de défaillances en lien avec les Services. XMedius se réserve le droit, sur envoi d'un préavis écrit, d'interrompre temporairement l'accès du Client aux Services conformément au paragraphe 11.1 ci-dessous advenant que le Client viole les Conditions.
- 10.2. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Services et des Données transmises ou stockées par les Services et, à cet égard, le Client s'engage à tenir quitte et indemne XMedius (ou le Bénéficiaire, le cas échéant) conformément à l'article 18 des présentes Conditions, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de XMedius.
- 10.3. Dans l'éventualité où le Client est assujéti à des lois restrictives en matière de transfert et de stockage de données de santé, le Client reconnaît qu'il ne pourra utiliser les Services que suivant la conclusion d'une entente particulière à cet effet avec XMedius.

11. RÉOLUTION, INTERRUPTION OU RÉSILIATION

- 11.1. Sous réserve d'un préavis écrit de quarante-huit (48) heures à cet effet (ou immédiatement en cas d'urgence), XMedius peut, à sa seule discrétion, interrompre ou annuler sans délai l'accès aux Services ou leur utilisation pendant la Durée dans le cas d'un défaut du Client de respecter toute disposition de la présente Convention ou dans le cas d'une utilisation malveillante des Services. Les Services seront rétablis uniquement quand XMedius recevra du Client un engagement écrit de cesser l'utilisation malveillante des Services et, si applicable, que le Client a remédié pleinement au défaut à la satisfaction raisonnable de XMedius. Si le Client est toujours en défaut aux termes de la Convention à la fin d'une période de trente (30) jours suivant la date dudit préavis, XMedius suspendra les Services et pourra alors résilier la Convention sans autre délai ou préavis. Pour ce qui est de XM Fax, pendant la période de grâce de trente (30) jours, XMedius pourra interrompre toutes les transmissions et livraisons de fax au Client, mais peut continuer de les recevoir et de les stocker sur ses serveurs. Le droit de résiliation de XMedius s'ajoute sans préjudice aux autres droits et recours que pourrait exercer XMedius. Il est entendu que dans un tel cas, lorsque les Services ont été souscrits au moyen d'une Proposition de Services, XMedius ou le Bénéficiaire, selon le cas, aura droit à cinquante pour cent (50 %) des frais du Plan de base indiqués dans la Proposition de Service pour le reste de la Durée, le tout assujéti aux taxes applicables. Lorsque les Services ont été souscrits au moyen de l'installation d'une Application, le droit de résiliation de

XMedius s'ajoute sans préjudice aux autres droits et recours que pourrait exercer XMedius. Il est entendu que dans un tel cas, les Crédits achetés seront annulés, sans remboursement, indépendamment de leur période de validité.

- 11.2. Le Client peut résilier la présente Convention à tout moment pendant la Durée i) si XMedius commet un manquement aux obligations contractuelles et qu'il ne remédie pas à ce manquement dans les trente (30) jours suivant un avis écrit à cet effet; ou ii) si XMedius n'offre pas, plus de trois (3) fois durant une période de douze (12) mois consécutifs, le niveau de service minimal indiqué dans l'ANS en vigueur conformément aux dispositions de la Proposition de Service, lorsqu'applicable, il est entendu que le Client ne peut exercer ce droit que dans les trente (30) jours suivant la date où XMedius dépasse cette limite; ou iii) à l'entière discrétion du Client et sans motif après un préavis écrit envoyé à XMedius et au Bénéficiaire, le cas échéant. Dans le cas où les Services ont été souscrits au moyen d'une Proposition de Services et si le Client résilie la présente Convention avant la fin de la Durée en application de iii) ci-dessus, le Client s'engage à payer, comme condition préalable à la résiliation sans motif de la Convention, à XMedius ou au Bénéficiaire, selon le cas, cinquante pour cent (50 %) des frais du plan de base indiqués dans la Proposition de Services pour le reste de la Durée, le tout assujéti aux taxes applicables et toutes sommes impayées. Lorsque les Services n'ont pas été souscrits au moyen d'une Proposition de Services, les Crédits achetés avant la résiliation seront annulés, sans remboursement, indépendamment de leur période de validité.
- 11.3. Lors de la résiliation, les droits du Client d'utiliser les Services seront révoqués. Les dispositions des articles 1, 10.2, 11, 12.5, 14, 15, 16, 17, 18 et 21 survivront à la résiliation ou expiration de cette Convention.
- 11.4. XMedius offre au Client l'option d'obtenir une copie de ses Données, à ses frais et au tarif de service alors en vigueur. Le Client peut exercer cette option dans les trente (30) jours suivant la résiliation de la présente Convention. Si le Client n'exerce pas l'option, les Données peuvent être supprimées par XMedius sans autre avis ou délai.
- 11.5. Lors de la résiliation, XMedius s'engage à déployer les meilleurs efforts commerciaux afin d'aider le Client à transférer les numéros de fax liés au Service de XM Fax.

12. PRIX ET PAIEMENT DES SERVICES

- 12.1. Paiements. Lorsque les Services ont été souscrits au moyen d'une Proposition de Services, le Client paiera à XMedius ou au Bénéficiaire, selon le cas, les frais pour les Services indiqués dans la Proposition de Services. Ces frais seront facturés mensuellement et seront payables suivant la réception de la facture conformément au Délai de paiement. Le Client reconnaît par la présente Convention qu'il paiera à XMedius ou au Bénéficiaire, selon le cas, les frais du mois en cours ainsi que les frais d'utilisation pour le mois précédent et tous autres frais supplémentaires, le tout selon l'entente entre XMedius et le Client. Si le Client choisit l'option des prélèvements

automatiques, XMedius ou le Bénéficiaire, selon le cas, aura le droit de débiter les frais encourus une fois la facture transmise.

- 12.2. Crédits. Lorsque les Services n'ont pas été souscrits par l'intermédiaire d'une Proposition de Services, le Client doit acheter des Crédits.
- 12.3. Services supplémentaires. Le Client accepte que les services supplémentaires qui pourraient être requis de XMedius et qui ne sont pas couverts par la Convention feront l'objet d'une entente écrite spécifique ou d'un avis écrit spécifique de la part de XMedius à l'effet que ces services ne font pas partie de la Convention et qu'ils pourraient être facturés au Client par XMedius ou par le Bénéficiaire, le cas échéant, aux tarifs mentionnés dans la Proposition de Service, si applicable, ou tel que publié par XMedius de temps à autre, et ce, en plus des frais indiqués au paragraphe 12.1 ou au paragraphe 12.2 ci-dessus.
- 12.4. Taxes. Les prix mentionnés à la présente Convention n'incluent pas les taxes applicables.
- 12.5. Intérêts. Sauf disposition contraire à la Proposition de Service ou toute autre limite de toute loi impérative applicable, tout paiement en retard entraînera des intérêts au taux suivant : i) si la région ou le pays principal du Compte du Client est situé à l'extérieur du territoire de l'Union européenne, le taux d'intérêt sera d'un pour cent (1 %) par mois (douze pour cent (12 %) par année); ii) si la région ou le pays principal du Compte du Client est situé sur le territoire de l'Union européenne, le taux d'intérêt sera le taux légal applicable dans le pays spécifique où le Compte du Client fut ouvert, conformément à la directive de la Commission européenne à cet effet, plus des frais uniques de 40 € à titre de compensation pour frais de recouvrement.
- 12.6. Défaut de paiement. Lorsqu'applicable et sous réserve de toute disposition particulière applicable dans votre juridiction, XMedius se réserve le droit de ne pas fournir ou de suspendre les Services au Client si les frais demeurent impayés plus de trente (30) jours (ou un autre délai fixé par une loi impérative applicable) après la date de la facture.
- 12.7. Modifications des prix. XMedius se réserve le droit de changer les prix (sauf les frais liés aux télécommunications internationales, le cas échéant, qui sont assujettis aux dispositions du paragraphe 12.9 ci-dessous) à la suite d'un préavis écrit de trois (3) mois à cet effet donné par XMedius ou par le Bénéficiaire, selon le cas. Il est entendu que pour les Services souscrits au moyen d'une Proposition de Services, les changements aux frais du plan de base sont applicables uniquement à partir de la date de renouvellement de la Durée. Toutefois, les Crédits restants du Client, si applicable, demeureront en vigueur jusqu'à la fin de leur période de validité. Si le Client n'accepte pas le prix révisé, il aura le droit de résilier la Convention en présentant un avis écrit à cet effet à XMedius ou au Bénéficiaire, selon le cas, dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis de révision de prix de XMedius ou du Bénéficiaire, selon le cas. Dans ce cas, la Convention prendra fin à la fin de la Durée dans le cas où les Services sont souscrits au moyen d'une Proposition de Service ou à la date de l'avis dans le cas contraire.

- 12.8. Surcharge du réseau. Advenant une durée moyenne de transmission par page de fax dépassant soixante (60) secondes, XMedius se réserve le droit de facturer au Client des frais supplémentaires, selon la formule suivante : (durée moyenne de transmission d'une page en secondes - 60)/60 * prix par page transmise * nombre de pages envoyées ou reçues. Ces frais supplémentaires seront facturés sur une base mensuelle ou trimestrielle selon l'usage en cours, ou selon le cas, seront débités des Crédits.
- 12.9. Télécommunications internationales. Pour XM Fax, relativement aux frais liés aux télécommunications internationales, ces frais peuvent varier de temps en temps selon les conditions du marché. Conséquemment, XMedius ou le Bénéficiaire, selon le cas, informera le Client de ces changements. Lorsque les Services n'ont pas été souscrits au moyen d'une Proposition de Services, les frais de télécommunications internationales devront être payés avec des Crédits.
- 12.10. Numéros Premium. Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, le Client est responsable de tous frais supplémentaires applicables, le cas échéant, pour tout appel pour lequel des frais sont chargés à l'appelant, par exemple les services de rencontres téléphoniques, des services de divertissement pour adultes ou de services fonctionnant au moyen d'un accès à Internet par ligne commutée (collectivement les « Numéros Premium »). Sans limiter ce qui précède, XMedius ne garantit pas que les appels aux Numéros Premium seront compatibles avec les Services.

13. INTERRUPTION ET MODIFICATIONS AUX SERVICES

- 13.1. XMedius se réserve le droit de cesser l'un des Services à la suite d'un préavis de six (6) mois à cet effet au Client. Si le Client le désire, il a le droit de résilier la Convention en présentant un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet à XMedius ou au Bénéficiaire, selon le cas, suivant la réception de l'avis de changement de service de XMedius. Ni XMedius ni le Bénéficiaire n'assume aucune responsabilité vis-à-vis le Client ou tout autre tiers si XMedius exerce son droit de cesser les Services, le tout sujet seulement au remboursement des Crédits non utilisés et non expirés en date du changement de tous tels Services, le cas échéant.
- 13.2. Le Client a le droit d'accéder aux nouvelles fonctionnalités ajoutées aux Services quand XMedius, à son entière discrétion, les rend disponibles pendant la Durée.
- 13.3. XMedius peut, à son entière discrétion, améliorer ses produits et services. Afin d'optimiser les Services, XMedius se réserve le droit, à son entière discrétion, d'ajouter, de modifier ou de supprimer des fonctionnalités des Services en tout temps et sans préavis.
- 13.4. XMedius peut à l'occasion, à son entière discrétion, établir et maintenir des pratiques d'utilisation générales afin d'optimiser l'utilisation et la disponibilité de ses Services et prévenir toute utilisation abusive. Dans le cadre de ses pratiques, XMedius se réserve le droit de surveiller son système, de mettre en

œuvre des solutions techniques et de modifier ses Conditions pour résoudre ou prévenir tout problème, au besoin.

14. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- 14.1. Lors de la prestation des Services, il est possible que certains renseignements concernant le Client et les utilisateurs finaux qui utilisent les Services (les « **Utilisateurs finaux** ») soient recueillis. Si XMedius recueille des renseignements personnels, cette collecte se fera conformément à la Politique de protection de la vie privée. Si XMedius ou le Bénéficiaire doit divulguer de l'information ou fournir une copie des Données à une agence gouvernementale par application d'une loi ou conformément à une ordonnance d'un tribunal, le Client s'engage à tenir quittes et indemnes XMedius et le Bénéficiaire relativement à toute divulgation ou tout transfert de Données.
- 14.2. XMedius n'a aucune obligation en simple qualité d'intermédiaire technique de surveiller l'utilisation des Services et/ou les Données transmises ou stockées par ses Services, sauf dans les cas prévus dans la Proposition de Services, lorsqu'applicable. Toutefois, en plus de ce qui est déjà prévu dans la Politique de protection de la vie privée, XMedius se réserve le droit de vérifier certaines Données ou informations à tout moment afin (i) d'enquêter sur toute utilisation malveillante, réelle ou présumée, des Services, ce à quoi le Client consent explicitement; ou (ii) d'examiner des problèmes techniques ou une défaillance des Services à la demande du Client.

15. GARANTIES LIMITÉES

Sous réserve d'un ANS spécifique conclu par les Parties, la garantie de XMedius se limite aux Services. XMedius accepte d'aviser le Client de toute défaillance de ses Services. Sous réserve de ce qui précède, XMedius n'accorde aucune autre garantie, y compris quant à l'intégrité des données ou à la disponibilité des Services ou dans le cas où le Client ne respecte pas les exigences de configuration indiquées dans la Proposition de Services, lorsqu'applicable, ou telles que spécifiées par XMedius de temps à autre, ou les instructions fournies périodiquement par XMedius relativement à l'utilisation des Services. Aucun agent, représentant ou distributeur d'XMedius n'est autorisé de modifier, de consentir ou d'ajouter à cette garantie au nom d'XMedius. La présente garantie est nulle et sans effet si le programme ou le support sur lequel le programme est fourni subit une mauvaise utilisation et/ou un usage abusif.

16. EXCLUSION DE GARANTIE

SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 15 DES PRÉSENTES CONDITIONS, LES SERVICES DE XMEDIUS ET CEUX DE TIERS SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES » AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS. XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES ET SES CONCÉDANTS FOURNISSENT LES SERVICES SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ÉCRITE OU ORALE, LÉGALE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER DES GARANTIES DE CONFORMITÉ, D'ABSENCE DE VIOLATION, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, DE NON-INGÉRENCE, DE COMPATIBILITÉ AVEC LES SYSTÈMES INFORMATIQUES, D'INTÉGRATION, AINSI QUE LES GARANTIES DE SÉCURITÉ, DE FIABILITÉ, DE PONCTUALITÉ, DE PERFORMANCE DES SERVICES, Y COMPRIS DES GARANTIES DÉCOULANT

D'ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LES EXCLUSIONS DE TELLES GARANTIES. XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES ET SES CONCÉDANTS NE GARANTISSENT PAS QUE LES SERVICES FONCTIONNERONT TOUJOURS DE MANIÈRE OU QU'ILS SERONT EXEMPTS D'ERREURS OU QUE LES SERVICES SONT PROTÉGÉS CONTRE TOUS LES TYPES DE MENACES À LA SÉCURITÉ OU QUE LES DONNÉES SERONT SÉCURISÉES OU QU'ELLES NE SERONT PAS PERDUES OU ENDOMMAGÉES DE TOUTE AUTRE MANIÈRE. AUCUN CONSEIL NI AUCUNE INFORMATION FOURNIS PAR XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES, SES CONCÉDANTS, SES FILIALES, SES AGENTS, SES SOUS-TRAITANTS OU LEURS EMPLOYÉS RESPECTIFS NE PEUVENT MODIFIER LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE CONVENTION NI NE TIENDRONT LIEU DE GARANTIE. XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES ET SES CONCÉDANTS SE DÉGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉFORMATION, UTILISATION MAUVAISE, INAPPROPRIÉE OU ABUSIVE, NÉGLIGENCE, COURANTS OU TENSIONS ÉLECTRIQUES INAPPROPRIÉS, RÉPARATIONS EFFECTUÉES PAR DES TIERS, ALTÉRATIONS, MODIFICATIONS, ACCIDENTS, INCENDIES, INONDATIONS, ACTES DE VANDALISME OU DÉSASTRES NATURELS. MIS À PART LES TERMES, CONDITIONS ET DÉFINITIONS CI-INCLUS, IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU ENGAGEMENT FOURNIS RELATIVEMENT AUX SERVICES, SAUF DANS LE CAS D'UNE FAUTE LOURDE OU INTENTIONNELLE DE LA PART DE XMEDIUS.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 17.1. XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES ET SES CONCÉDANTS N'EXERCENT AUCUN CONTRÔLE SUR LES DONNÉES CRÉÉES OU ACCESSIBLES PAR SES SERVICES ET SE DÉGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À CELLES-CI. LE CLIENT ACCEPTE DE NE PAS UTILISER LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS À RISQUE ÉLEVÉ OÙ UNE ERREUR POURRAIT CAUSER DES DOMMAGES CORPORELS GRAVES OU LA MORT.
- 17.2. XMEDIUS, SES BÉNÉFICIAIRES ET SES CONCÉDANTS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS OU LIÉS À UNE PERTE DE CONFIANCE (DANS UN CONTEXTE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, EXTRA-CONTRACTUELLE OU AUTRE), Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES DOMMAGES SUBIS EN RAISON D'UNE PERTE DE PROFIT, DE REVENU, DE BIENS OU D'ÉQUIPEMENT, DE TECHNOLOGIE, DE DROITS OU DE SERVICE, DE DONNÉES OU UNE INTERRUPTION OU PERTE D'ACCÈS AUX SERVICES ET À DE L'ÉQUIPEMENT (COLLECTIVEMENT LES « **DOMMAGES COLLATÉRAUX** »), QUE CES DOMMAGES COLLATÉRAUX SOIENT CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE OU LA FAUTE INTENTIONNELLE DE XMEDIUS, INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE XMEDIUS AIT PU AVOIR ÉTÉ AVISÉE DE LA PROBABILITÉ DE CE DOMMAGE.
- 17.3. LA RESPONSABILITÉ DE XMEDIUS, DE SES BÉNÉFICIAIRES OU DE SES CONCÉDANTS, DÉCOULANT DE LA PRESTATION DE SERVICES OU DANS TOUTE AUTRE SITUATION RÉSULTANT DES PRÉSENTES OU LIÉE À CELLES-CI, AINSI QUE LE RECOURS EXCLUSIF DES PARTIES EN LIEN AVEC LES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES INCIDENTS, SUBIS PAR LE CLIENT, SONT LIMITÉS À, LORSQUE LES SERVICES ONT ÉTÉ SOUSCRITS AU MOYEN D'UNE PROPOSITION DE SERVICES, LA PLUS PETITE VALEUR ENTRE X) LE MONTANT PROUVABLE DES DOMMAGES RÉELS DIRECTEMENT SUBIS PAR LE CLIENT ET Y) LA SOMME MENSUELLE NETTE PAYÉE DANS LES FAITS

PAR LE CLIENT À X MEDIUS OU AU BÉNÉFICIAIRE POUR LES SERVICES APPLICABLES, OU, LORSQUE LES SERVICES ONT ÉTÉ AU MOYEN DE L'INSTALLATION D'UNE APPLICATION, LA VALEUR DES CRÉDITS ACHETÉS, DURANT UNE PÉRIODE DE SIX (6) MOIS PRÉCÉDANT LE MOMENT OÙ LES PERTES SONT SURVENUES.

18. CONTREFAÇON ET INDEMNISATION.

- 18.1. Le Client s'engage et s'oblige à prendre fait et cause et à tenir indemnes XMedius, ses Bénéficiaires, ses sociétés mères, ses filiales, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses agents de toute responsabilité en cas de dommages, pertes, réclamations et dépenses découlant de tout réclamation ou autre action en justice liée à l'utilisation des Services à partir du Compte du Client ou aux Données transférées ou stockées via les Services à partir du Compte du Client, y compris sans limitation, toute violation alléguée d'un brevet, droit d'auteur, secret commercial, droit à l'image, au respect de la vie privée ou d'un autre droit exclusif ou toute violation de tout loi ou règlement interdisant la transmission de messages commerciaux non sollicités. Le Client indemnifiera et tiendra quittes et indemnes XMedius, ses Bénéficiaires, ses sociétés mères, ses filiales, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses agents contre toute réclamation concernant l'utilisation des services des partenaires de télécommunication ou de toutes autres entreprises de télécommunication ou Internet.
- 18.2. XMedius s'engage et s'oblige à prendre fait et cause pour le Client contre toute Réclamation dans la mesure où celle-ci est exclusivement relative à l'utilisation des Services par le Client conformément aux dispositions du Convention, et à condition que la violation réelle ou alléguée n'ait pas été causée par : (i) la modification des Services par toute partie autre que XMedius, ou (ii) la combinaison ou l'utilisation des Services avec des logiciels, matériels, micrologiciels, données ou technologies non fournis au Client par XMedius ou approuvés par XMedius par écrit. Advenant une Réclamation en vertu des sous-paragraphes (i) ou (ii) ci-devant mentionnés, XMedius n'assume aucune responsabilité en cas de contrefaçon et le Client s'engage et s'oblige à prendre fait et cause et à tenir indemne XMedius contre toute réclamation en contrefaçon qui en découle. Les obligations de XMedius figurant dans cet article s'appliquent à condition que : (a) le Client avise XMedius par écrit dans un délai de dix (10) jours suivant la connaissance de l'existence de la Réclamation; (b) le Client s'abstient de faire des déclarations ou témoignages contre les intérêts de XMedius; (c) le Client s'abstient de transiger au sujet de la Réclamation sans le consentement écrit préalable de XMedius; (d) le Client fournit une assistance raisonnable à XMedius dans le cadre de la défense, du litige et du règlement par XMedius de la Réclamation; et (e) XMedius détienne le contrôle exclusif du choix du conseil juridique, de la stratégie du litige ou du règlement de chaque Réclamation. XMedius s'engage et s'oblige à tenir le Client indemne de toute responsabilité en cas de jugement final rendu, ou dans le cadre du règlement de toute Réclamation, lorsque toutes les conditions du présent article sont remplies. Si les Services font l'objet ou, selon XMedius, peuvent faire l'objet d'une Réclamation, XMedius devra, sans aucuns frais pour le Client, (x) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser les Services ; ou (y) modifier les Services pour qu'ils ne soient plus en violation sans que les fonctionnalités de ces derniers ne soient déraisonnablement altérées ; ou (z) résilier les Services et rembourser la partie non utilisée des redevances versées par le Client à

XMedius en vertu de la présente Convention. L'entière responsabilité de XMedius et le seul et unique recours du Client à l'égard de toute Réclamation sera limité aux recours énoncés dans le présent article de la présente Convention.

19. INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION

La présente Convention, y compris la Proposition de Services lorsqu'applicable, les Conditions et les conditions concernant les ajouts aux Services et leurs mises à jour (y compris toute entente qui pourrait être incluse aux Services fournis par XMedius et à être utilisée avec les Services), ainsi que les services de soutien s'y rapportant constituent la Convention entière et complète en lien avec les Services.

20. CESSION

Le Client ne peut pas céder la présente Convention sans le consentement préalable écrit de XMedius, qui ne refusera pas de manière déraisonnable de donner son consentement. XMedius peut céder ses droits prévus par la présente Convention sans le consentement du Client. Dans ce cas, XMedius demeurera solidairement responsable avec ce cessionnaire pour l'exécution des Conditions aux présentes.

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Vous convenez que les présentes constituent l'entente intégrale, exclusive et définitive entre vous et XMedius relativement à l'objet des Conditions. Si votre siège social est situé aux États-Unis, i) la validité, l'interprétation et l'effet juridique de la présente Convention sont régis par et interprétés conformément aux lois de l'État de New York applicables aux contrats conclus et exécutés entièrement dans l'État de New York, sans donner effet au principe de conflit des lois et excluant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, le cas échéant; et ii) vous et XMedius consentez de façon irrévocable à la juridiction exclusive des tribunaux de New York (United States District Court for the Southern District of New York ou Commercial Division of the New York Supreme Court) auront compétence sur tout litige lié ou en relation à la présente Convention. Si votre siège social se situe sur le territoire de l'Union européenne, au Moyen- Orient ou sur le continent africain (la « **Région EMEA** »), i) la validité, l'interprétation et l'effet juridique de la présente Convention sont régis par et interprétés conformément aux lois de la France, sans donner effet au principe de conflit des lois et excluant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, le cas échéant; et ii) vous et XMedius consentez de façon irrévocable à la juridiction exclusive des tribunaux de Paris. Si votre siège social est situé ailleurs qu'aux États-Unis d'Amérique ou que la Région EMEA, i) la validité, l'interprétation et l'effet juridique de la présente Convention sont régis par et interprétés conformément aux lois applicables de la province de Québec et du Canada, sans donner effet au principe de conflit des lois et excluant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, le cas échéant; et ii) vous et XMedius consentez de façon irrévocable à la juridiction exclusive des tribunaux de la province de Québec, district de Montréal, Canada, auront compétence sur tout litige lié ou en relation à la présente Convention. Les parties renoncent irrévocablement à toute défense pour faute de compétence et forum non conveniens. Toute signification peut être livrée de la façon autorisée par la loi applicable ou règle de procédure.

21.1. Si une disposition de la présente Convention est déclarée invalide, cette disposition sera considérée comme nulle, mais toutes les autres dispositions

conserveront pleine force et effet.

- 21.2. La présente Convention lie et bénéficie les parties en présence, ainsi que leurs successeurs et ayants droit admissibles.
- 21.3. Aucune renonciation à toute violation de la présente Convention du fait du Client ou de XMedius ne constitue une renonciation de la part de cette partie à l'exercice de ce droit pour une autre violation ultérieure.
- 21.4. Aucune des parties ne peut être tenue responsable vis-à-vis l'autre partie de tout défaut ou retard d'exécution causé par des circonstances indépendantes de sa volonté, y compris sans limitation les forces majeures, les désastres naturels, les incendies, les inondations, les conflits de travail, les émeutes, les interventions par les autorités civiles ou militaires, des faits de guerres déclarées ou non, le terrorisme, les pannes de services publics, les pannes des services de télécommunications et autres événements imprévisibles.
- 21.5. Le Client accorde par la présente à XMedius le droit d'identifier le Client comme un client sur le site Web de XMedius et dans ses documents commerciaux. Uniquement à ces fins, le Client accorde à XMedius le droit limité, non exclusif et libre de redevance d'afficher le nom et logo du Client. Le Client peut retirer son consentement en tout temps en envoyant un avis à cet effet à XMedius

22. POUR NOUS JOINDRE

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos des présentes Conditions ou de nos Services et vous souhaitez communiquer avec nous, veuillez utiliser les coordonnées fournies ci-dessous :

XMEDIUS Americas & Asia Pacific (APAC)	XMEDIUS Europe, Middle East & Africa (EMEA)
275 Frank Tompa Drive Waterloo, ON N2L 0A1 Canada	100 Esplanade Général de Gaulle Coeur Défense – Tour B Etage 30 92400 Courbevoie France

Dernière mise à jour le 4 janvier 2021